

6666
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

82/586 du 17/6/1982
DECRET N° /MEN-DG/AS-DPAA.SP.P3

portant promotion à 30 mois des Professeurs
Certifiés des cadres de la catégorie A hié-
archie I des services sociaux (Enseignement) de
la République Populaire du Congo au titre de
l'année 1981.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires ; des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixent les catégories et
hiérarchies créées par la loi 15/62/FP du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la Catégorie A ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixent le statut commun des
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-DE du 20.6.65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 82/586 /MEN-DG/AS-DPAA.SP.P3 du 11/6/82 portant inscrip-
tion au tableau d'avancement de l'année 1981 des Professeurs Certifiés
des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Ensei-
gnement) de la République Populaire du Congo ;

DECRET :

.../...

Article 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981
 les Professeurs certifiés des cadres de la catégorie à hiérarchie I des services
 sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent
 ACC et RSMC néant.-

AU 2° ECHELON

- BANDZA-ZOMAMBOU née BONGO Nicole	Année p/c du 9.4.82 en soc à Pointe-Noire		
- BAYOUNDOULA Noël	p/c du 11.4.82 en service à Pointe-Noire		
- BERLEBARI Gustavo	p/c du 3.5.82	-"	Gamboma
- BISSOMBOLO née BOUANGA Florine	p/c du 2.4.82	-"	Loubomo
- BONZA Joseph Xavier	p/c du 11.4.82	-"	Brazzaville
- DINGA REASSI Jérôme	p/c du 10.2.82	-"	-"
- GILMENDZORI Joseph	p/c du 20.4.82	-"	-"
- KOUA Joseph	p/c du 2.4.82	-"	-"
- MBIKI Pierre Claver	p/c du 2.5.82	-"	-"
- MINGA Léopold	p/c du 3.5.82	-"	Loubomo
- MANGOMBI Jean Baptiste	p/c du 2.4.82	-"	Brazzaville
- MANGOMO Edouard	p/c du 10.4.82	-"	Gamboma
- MAYINDOU Joseph	p/c du 2.4.82	-"	Brazzaville
- MBOU-MYLONGO Emile Ange Milo	p/c du 3.4.82	-"	Makoua
- MILELOUKANDA Emmanuel	p/c du 16.4.82	-"	Brazzaville
- MOULALI YOULIA Jean	p/c du 9.5.82	-"	-"
- MOUKOLO Albert	p/c du 2.5.82	-"	-"
- MPOVOLO Thérèse	p/c du 2.4.82	-"	-"
- NGOLO Pierre	p/c du 6.5.82	-"	-"
- SABA Jean Blaise	p/c du 4.5.82	-"	-"
- ANFOUO Léandre	p/c du 19.6.82	-"	-"
- BANTANTOU Bernard	p/c du 9.4.82	-"	-"
- MAMBA Anicet	p/c du 9.4.82	-"	-"
- NGULBI Guy Victor	p/c du 25.3.82	-"	-"
- MOUL Maurice	p/c du 1.2.82	-"	-"
- BAKIBANA Jean Félix	p/c du 1.5.82	-"	-"
- BIKINDOU MOUKOKO Moïse	p/c du 1.4.82	-"	Pointe-Noire
- TOULDIKISSA Jean Pierre	p/c du 16.4.82	-"	Pointe-Noire

AU 3° ECHELON :

- BABILA Reoul Martial	p/c du 8.4.82 en service à Brazzaville		
- BAKALA Maurice	p/c du 3.4.82	-"	-"
- BAKANGADIO Fidèle	p/c du 3.4.82	-"	-"
- BIEBA Auguste	p/c du 3.4.82	-"	-"
- DIANKOLELA Patrice	p/c du 3.4.82	-"	-"
- DOBO DLABOU Bertil	p/c du 3.4.82	-"	-"
- DOURIKO Rigobert	p/c du 3/4.82	-"	-"
- IBIEBA Pierre	p/c du 3.4.82	-"	-"
- KIBANO née NTSIKA BOUYLA Albertino	p/c du 12.4.82	-"	-"
- KLABALBOU Benjamin	p/c du 8.5.82	-"	-"
- KAYA André	p/c du 3.4.82	-"	-"
- LOUNAMA Jean Pierre	p/c du 5.1.82	-"	-"
- MBOUEYA Antoine	p/c du 1.4.82	-"	-"
- MLOULONA Gilbert	p/c du 3.4.82	-"	-"
- MOUNZIKALINDILA Ange	p/c du 8.5.82	-"	Makoua
- KODLA Noël	p/c du 25.4.82	-"	Brazzaville

[Signature]

AU 4^e ECHELON :

- MILANDOU Ferdinand p/c du 2.4.82 en service à Brazzaville

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 Juin 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE



Antoine NDINGI

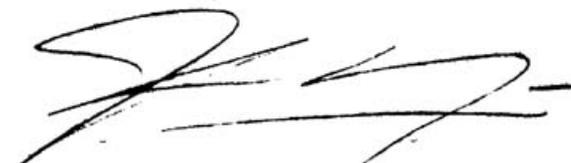
LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PROVOYANCE SOCIALE



Bernard COLBO MATSONA

Colonel Louis MEVAIN-GOMI

LE MINISTRE DES FINANCES



Itihi Ossétoumba MEKOUNDZOU

EMPLACEMENTS :

MIN	2
MGAS	2
LA	10
DFP	45
D.B.	2
DCF	2
CP MIN	2
FETRASSEIC	2
UJSC	2
DRE	2
DOSSIERS	45
B/C	10
JORPC	4

